

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0041166

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05683

Société : R.A.S.I.

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RACHIDI

Brassan

Date de naissance : 05/07/1960

Adresse : 15 Rue Parc Bnou Zerhouni Apt 07
Res anas, Palmier - Casablanca

Tél. : 0661 317267 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



02 SEP. 2019
ACCUEIL

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : RACHIDI Amine Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Demen tk

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/08/19

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/08/2015	S		300 DH	DR. MOHAMED BEN JEMAA Védecology 16 Novembre 2015 05 22 22 10 81

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL BOUSTANE 580, Bd Ibn Sina Hay Hassania CASABLANCA Tél. : 05 22 90 33 97	15.08.19	612,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

4) Gel nettoyant. Tien des pénis.
1 appl x 2/j

5) Gommage. Hyfac.
1 appl 2x/sem

6) Soin des Bouts.
Tien des k. des

1 appl/j. La nuit.

Dr. BOURRA HAYAT
Spécialiste en Dermato Venereologie
19, Place du 16 Novembre Casa 20080
Tél.: 05 22 22 33 97 Fax: 05 22 26 97 00
I.C.E. N° 001701466000006

6121 00

PHARMACE AL BOUSTANE
80, Bd Ibn Sina Hay Hassani
CASABLANCA
Tél.: 05 22 90 33 97

Docteur Hayat BOURRA

الدكتورة حياة بورة

أخصائية في أمراض الجلد، الشعر والاظافر

الامراض المتنقلة جنسيا

الجراحة الجلدية

التمثيل الطبيعي

العلاج باشعة الليزر

طريقة كلية الطب بالرباط

طبيبة داخلية سابقا بمستشفيات باريس

DERMATOLOGUE - VÉNÉRÉOLOGUE

Maladies de la Peau, des Cheveux et des Ongles

Maladies Sexuellement Transmissibles

Chirurgie Dermatologique

Dermatologie Esthétique - Cosmétologie

Lasers

Diplômée de la Faculté Med V Souissi Rabat

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

Casablanca, le

15.08.19

Rachidli Aminie

Docte
C32

290,00



21 Selpg Clorex.

1 appl x 3 / sem. Ceu
Chevelu garder 15 mn puis
rincer. x 1 mois

1 appl x 2 / sem x 15
puis 1 appl / sem x 15
puis arct.



29 Néoxidil 2% lotion antichute -
6 pulvénat fl. la 1/4 fluit
145,00 (à débute 1 mn. apres l'appl.)

31 Phaneder Boost 1cp/100ml

1 cp/100ml

LOT 181892 4
EXP 09 2021
PPV 247.00 DH



ropionate de clobutasol
500 microgrammes/g

b e X

®

RATOIRE

DISTRIBUE PAR
LES LABORATOIRES SOTHEMA
PPV : 220.00 DH



Léro Phanères

Importateur Exclusif

Biocodex Maroc

www.biocodex.ma

P.P.C. 145,00 DH

Complément alimentaire,
n'est pas un médicament

#jechoisisd'êtrebien

LABORATOIRE

é|r○

P.P.C. 145,00

